



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 25 septembre 2024
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES QUI ONT CONFIRMÉ LEUR PRÉSENCE

- M^{me} Cathy Arseneau Entreprise
- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M^{me} Junlian Leblanc Titulaire de DEC préuniversitaire
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique
- M. Éric Guénette Enseignant
- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique – Quitte à 16 h
- M. Akim St-Amour Étudiant
- M. Louis-Félix Vigneau Étudiant

MEMBRES ABSENTS

- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M^{me} Marjorie Dallaire Enseignante
- M^{me} Marie-Ève Poirier Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion
- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale

PERSONNE INVITÉE

- M^{me} Karoline Morris Directrice des ressources matérielles et financières

POSTES VACANTS

- Représentantes ou représentants :
 - o du personnel de soutien (1)
 - o des parents (1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Déclaration d'intérêt ;
5. Suivi des postes au conseil d'administration ;
6. Adoption du procès-verbal du 26 juin 2024 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 26 juin 2024 ;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 17 septembre 2024 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 17 septembre 2024 ;
8. Période de questions de la communauté collégiale.

DÉCISION

9. Résolution visant à dénoncer l'imposition du niveau d'investissement pour l'année 2024-2025 ;
10. Adoption de la Directive sur les contrats de service non soumis à l'autorisation de son dirigeant en vertu de la LGCE ;
11. Nomination d'une représentante du Cégep au conseil d'administration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) ;
12. Renouvellement du mandat du représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Merinov ;
13. Nomination d'un représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Destination Gaspé ;
14. Adoption du calendrier de gestion pédagogique 2024-2025 ;
15. Adoption de la Politique de valorisation de la langue française ;
16. Adoption de la nouvelle version du cheminement Tremplin DEC ;
17. Adoption de la grille de correspondance compétences-cours du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* ;
18. Élections aux comités du conseil d'administration ;

19. Nomination d'une ou un membre du conseil d'administration au comité d'orientation de la démarche d'autoévaluation du système d'assurance qualité au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

INFORMATION

- 20. Correspondances ;
 - 21. Dépôt des rapports de votes électroniques ;
 - 22. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration ;
 - 23. Suivi de la planification stratégique ;
 - 24. Information du président ;
 - 25. Information de la directrice générale ;
 - 26. Information du directeur des études ;
 - 27. Suivi des activités à l'international ;
 - 28. Questions diverses ;
 - 29. Date de la prochaine séance ;
 - 30. Levée de la séance.
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h et souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne la présence des nouvelles et nouveaux membres du conseil d'administration :

- M. Jean-François Sénéchal et M. Gino Thorne, qui représentent les groupes socio-économiques ;
- M^{me} Marie-Ève Poirier, absente à cette séance, qui représente les partenaires du marché du travail ;
- M. Paul-André Bourque-Éloquin, dont le mandat est renouvelé dans la catégorie des entreprises ;
- M. Éric Guénette, qui représente le personnel enseignant du campus de Gaspé ;
- M^{me} Marjorie Dallaire, absente à cette séance, qui représente le personnel enseignant du campus de Carleton-sur-Mer ;
- M. Louis-Félix Vigneau, qui représente la communauté étudiante du campus des Îles.

Il s'agit également de la dernière séance de M^{me} Julian Leblanc, qui terminera son mandat en octobre prochain comme représentante des titulaires de DEC préuniversitaires.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est recommandé :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-01

Fichier joint : *Projet_Ordre du jour_CA_2024-09-25*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit n'est déclaré pour cette séance.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux postes sont à pourvoir au conseil d'administration à titre de représentantes ou de représentants :

- des parents d'étudiantes et d'étudiants (un poste) ;
- du personnel de soutien (un poste).

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2024

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Jean Michel Côté, appuyée par M. Serge Rochon, il est recommandé :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2024.

Résolution CA-2425-02

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2024-06-26*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2024

La directrice générale présente les suivis au procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2024 :

Résidence étudiante du campus de Carleton-sur-Mer

Les travaux sont commencés depuis le 16 septembre 2024. Un communiqué sera publié par le Service des communications et des activités internationales demain (le 26 septembre).

Hébergement étudiant du campus de Gaspé

L'ensemble des étudiantes et étudiants qui avaient signifié le besoin d'avoir un logement ont été hébergés.

Désignation toponymique de la salle d'étude au campus de Gaspé

La cérémonie de désignation de la salle d'étude au nom de M. Jules Bélanger aura lieu le 16 novembre prochain.

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 SEPTEMBRE 2024

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme le prévoit le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2024-09-17*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 SEPTEMBRE 2024

Sanctions des études

- DEC : 53 étudiantes et étudiants
- AEC : 84 étudiantes et étudiants

Nominations intérimaires

- Coordination de l'organisation scolaire : M. Jean Gagné
- Direction des ressources humaines et des affaires corporatives : M^{me} Amélie Gagné

Octroi de contrats

- Bouge pour que ça bouge : 91 812 \$ pour la gestion du centre sportif du campus de Carleton-sur-Mer pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.
- Camions commerciaux Lemieux : 112 600,42 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de deux véhicules Ford Expedition.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions se terminait le 23 septembre à 16 h 30.

9. RÉOLUTION VISANT À DÉNONCER L'IMPOSITION DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024-2025

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente le point.

Considérant que le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps afin de les informer des allocations relatives aux volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025 ;

Considérant que, dans cette lettre, les cégeps étaient informés de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'ils étaient désormais assujettis à un montant maximal permis pour la réalisation de travaux dans l'année visée ;

Considérant que cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps ;

Considérant que le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale déposé pour l'année 2023-2024 quant à la gestion du parc immobilier des cégeps fait état que les deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir ;

Considérant que l'assujettissement des cégeps au niveau d'investissement déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur a pour effet de mettre en péril la réalisation de leur mission et, ultimement, d'affecter la réussite éducative ;

Considérant que cette décision complique la planification dans un souci de saine gestion des fonds publics et rend les cégeps vulnérables aux coûts excédentaires des projets ;

Considérant que cette décision sans précédent a été prise en non-respect de l'instance de gouvernance décisionnelle des cégeps, soit leur conseil d'administration ;

Sur une proposition de Éric Guénette, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est recommandé :

Que le conseil d'administration dénonce la lettre du 31 juillet 2024 transmise aux cégeps par la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement du Québec d'un niveau d'investissement incompatible avec la réalité des cégeps ;

Que le conseil d'administration exige du gouvernement le respect de l'autonomie des cégeps comme prévu dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ;

Que le conseil d'administration demande au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant aux cégeps de réaliser adéquatement leur mission ;

Que le conseil d'administration mandate le président du conseil d'en informer la ministre de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2425-03

Fichier joint : *20240731_PDery_DG_GAS_Arseneau_allocations normalisees 24-25*

10. DIRECTIVE SUR LES CONTRATS DE SERVICE NON SOUMIS À L'AUTORISATION DE SON DIRIGEANT EN VERTU DE LA LGCE

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente le point.

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) prévoit qu'un organisme public ne doit pas recourir à un contrat de service afin de pallier une restriction des ressources imposée en vertu de la LGCE. Afin de s'assurer que les mesures de contrôle des effectifs ne sont pas contournées par la conclusion de contrats de service, la LGCE établit un régime d'autorisations préalables à la conclusion de contrats de service fondée sur l'imputabilité des dirigeants. La décision de conclure un contrat de service est une décision de gestion, et elle demeure sous l'imputabilité et la responsabilité de l'organisme public qui y a recours. Pour l'application de la présente loi, le dirigeant de l'organisme public correspond à la personne ayant la plus haute autorité administrative, soit le conseil d'administration pour le Cégep.

Selon l'article 16 de la LGCE, la conclusion de tout contrat de service par un organisme public doit être autorisée par son dirigeant. Ce pouvoir peut être délégué par le dirigeant lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000 \$. Cette délégation de pouvoir est déjà prévue dans la politique d'achat du Cégep.

Ainsi, tout contrat de service conclu avec une personne physique dont la dépense est égale ou supérieure à 10 000 \$ doit obligatoirement être approuvé par le conseil d'administration.

Les contrats de service conclus dans les autres cas dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 \$ doivent être approuvés par le conseil d'administration. Cependant, la LGCE prévoit que les organismes désignés par le Conseil du trésor pourront soustraire certains contrats de l'autorisation du dirigeant en prenant une directive à cet effet, et ce, afin de ne pas alourdir le processus contractuel des organismes qui concluent un grand nombre de contrats de service. Cependant, la directive ne peut viser les contrats conclus avec une personne physique, qu'elle exploite ou non une entreprise individuelle.

La décision du Conseil du trésor (C.T. 114956) du 5 mars 2024 a permis de désigner tous les organismes, dont le Cégep de la Gaspésie et des Îles, à prendre une directive sur les contrats non soumis à l'autorisation de son dirigeant. Un modèle de directive a été soumis par le Conseil du trésor, et c'est d'ailleurs celui-ci qui est proposé aujourd'hui.

Les objectifs poursuivis par l'adoption de cette directive sont les suivants :

- Alléger le processus d'autorisation des contrats de service selon le cadre permis de la LGCE, excluant ceux conclus avec une personne physique.
- Respecter les seuils d'autorisation déjà définis à l'article 4.3 de la Politique d'achat relative aux biens, aux services et aux travaux de construction du Cégep.

Considérant le volume de contrats de services dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 \$;

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles peut prendre une directive sur les contrats de service non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme selon la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE), et ce, depuis l'autorisation du Conseil du trésor le 5 mars 2024 ;

Considérant que cette nouvelle directive définit les contrats non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme et exclut les contrats de service avec une personne physique ;

Considérant que les contrats de service sont soumis au seuil d'approbation définie dans la Politique d'achat relative aux biens, aux services et aux travaux de construction du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Serge Rochon, il est recommandé :

D'approuver la directive *CGI-DI-RMF-04-Contrats de service, présentée* en annexe au présent document en date du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-04

Fichiers joints : *LE_dir_LGCE, Directive Contrats de services LGCE*

11. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CÉGEP AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MILIEUX INSULAIRES ET MARITIMES (CERMIM)

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles dispose d'un siège au conseil d'administration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), affilié à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Ce siège est actuellement occupé par la directrice du campus des Îles, M^{me} Marie-Claude Côté.

En raison des possibilités de collaboration entre le CERMIM et la Direction de la formation continue du Cégep, il est proposé que M^{me} Geneviève Joyal, conseillère pédagogique à la formation continue, remplace M^{me} Marie-Claude Côté au conseil d'administration du CERMIM.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est recommandé :

De nommer M^{me} Geneviève Joyal, conseillère pédagogique à la formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles, au conseil d'administration du CERMIM à compter du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-05

12. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU REPRÉSENTANT DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MERINOV

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles doit désigner la personne-ressource (observateur) qui siégera au conseil d'administration de Merinov. C'est M. Serge Rochon, directeur des études, qui détient ce siège et dont le mandat est venu à échéance le 20 septembre dernier. Le Cégep souhaite nommer à nouveau M. Rochon pour remplir cette fonction.

Considérant l'article 4.02 des règlements généraux de Merinov, qui indique que le Cégep de la Gaspésie et des Îles peut proposer au conseil d'administration une personne-ressource qu'il peut nommer à titre de membre observateur pour un an ;

Considérant que le mandat de M. Serge Rochon est venu à échéance le 20 septembre 2024 ;

Sur une proposition de M. Gino Thorne, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est recommandé :

De nommer M. Serge Rochon, directeur des études, comme représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Merinov pour une durée d'un an à partir du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-06

13. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DESTINATION GASPÉ

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Destination Gaspé a un double mandat, soit de faire la promotion touristique de la ville et d'encourager l'établissement durable des nouveaux arrivants.

Par son rôle de gestionnaire d'une infrastructure d'hébergement touristique (Logis-Vacances), le Cégep souhaite que M. Félix Guay-Vachon siège au conseil d'administration de cette organisation. Un appel de candidatures est en cours pour la représentation du volet Hébergement.

Le dépôt d'une candidature au siège de représentante ou de représentant d'un OBNL au conseil d'administration de Destination Gaspé requiert une résolution.

Considérant que la mission de Destination Gaspé est de promouvoir la ville et d'encourager l'établissement de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens de manière durable ;

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles, par le biais du logis-vacances, contribue à cette mission en offrant une infrastructure d'hébergement touristique qui participe à l'attraction de touristes, de futures résidentes et de futurs résidents ;

Considérant que Destination Gaspé a lancé un appel de candidatures pour pourvoir le poste de représentante ou de représentant du volet Hébergement à son conseil d'administration ;

Considérant que la participation active du Cégep à ce conseil permettrait de renforcer les liens entre les acteurs du tourisme local et d'enrichir les services offerts par le logis-vacances ;

Considérant que la nomination d'une représentante ou d'un représentant officiel du Cégep est une condition préalable pour siéger à ce titre ;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est recommandé :

De nommer M. Félix Guay-Vachon à titre de représentant officiel de l'infrastructure d'hébergement logis-vacances pour être candidat à l'élection du conseil d'administration de Destination Gaspé, lors de son assemblée générale annuelle, le 2 octobre prochain. Cette nomination prend effet à compter du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-07

Fichier joint : *Avis de convocation AGA 2024 - Destination Ga_Félix Guay-Vachon*

14. ADOPTION DU CALENDRIER DE GESTION PÉDAGOGIQUE 2024-2025

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Le calendrier de gestion pédagogique, en vertu de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), doit être adopté chaque année par le conseil d'administration.

Les grands chantiers de l'année sont :

- *Technologie de la transformation des produits aquatiques;*
- *Technologie de maintenance industrielle;*
- *Techniques policières;*
- *Techniques d'éducation à l'enfance;*
- *Techniques d'administration et de gestion.*

Considérant la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes ;

Considérant que la Direction des études doit faire approuver son calendrier de gestion pédagogique en vertu de cette politique ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 11 septembre 2024 ;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est recommandé :

D'adopter le calendrier de gestion pédagogique 2024-2025.

Résolution CA-2425-08

Fichier joint : *Calendrier de gestion pédagogique 24-25*

15. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

La Politique de valorisation de la langue française a été révisée à l'automne 2023. Après son adoption par le conseil d'administration du Cégep en janvier 2024, elle a été déposée au ministère de l'Enseignement supérieur. Par la suite, le ministère de la Langue française a exigé deux corrections à notre politique, relativement mineures, afin de la rendre conforme à la Charte de la langue française.

Considérant les correctifs exigés par le ministère de la Langue française ;

Considérant que ces correctifs portent sur le fait que la responsabilité de la politique ne peut être déléguée et qu'il est nécessaire d'adopter des critères pour sélectionner les ayants droit dans nos programmes d'enseignement en anglais ;

Considérant que ces correctifs ont fait l'objet d'une consultation ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 11 septembre 2024 ;

Sur une proposition de M^{me} Cathy Arseneau, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est recommandé :

D'adopter la version corrigée de la Politique de valorisation de la langue française du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2425-09

Fichier joint : *Politique de valorisation de la langue française*

16. ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION DU CHEMINEMENT TREMPLIN DEC

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Un comité de travail intercampus pour le cheminement *Tremplin DEC* a mené des travaux en 2023-2024 et propose des améliorations à ce cheminement.

Considérant le travail de concertation intercampus ;

Considérant que les propositions visent à améliorer le cheminement Tremplin DEC ;

Considérant que ces propositions visent à harmoniser les pratiques et à offrir une meilleure équité dans l'offre de formation en Tremplin DEC dans tous nos campus ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 11 septembre 2024 ;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est recommandé :

D'adopter la nouvelle version intercampus du cheminement Tremplin DEC.

Résolution CA-2425-10

Fichier joint : *Cheminement TDEC*

17. ADOPTION DE LA GRILLE DE CORRESPONDANCE COMPÉTENCES-COURS DU PROGRAMME *TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE*

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a élaboré un nouveau devis ministériel pour le programme *Techniques d'éducation à l'enfance*. La formation continue a élaboré une nouvelle grille de cours pour poursuivre ses activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en éducation à l'enfance.

Considérant le nouveau devis ministériel en éducation à l'enfance, qui devient obligatoire à compter de l'année 2024-2025 ;

Considérant que la formation continue doit poursuivre ses activités de reconnaissance des acquis en éducation à l'enfance ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 11 septembre 2024 ;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est recommandé :

D'approuver la grille de correspondance compétences-cours de la nouvelle version du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1)

Résolution CA-2425-11

Fichier joint : *Tableau de relations compétences 322.A1*

18. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, M^{me} Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutatrices ou scrutateurs.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est recommandé :

De nommer M. Charles Flageole et M^{me} Sarah Savage à titre de scrutateur et de scrutatrice.

Résolution CA-2425-12

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiantes et étudiants et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentantes et représentants des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

COMITÉ EXÉCUTIF

En conformité avec l'article 5 du Règlement de régie interne, le comité exécutif est composé de la direction générale, de la présidence, de deux membres externes et d'une ou un membre interne. La directrice générale agit d'office à titre de présidente du comité.

Les membres en fonction sont :

- M. Jean-Michel Côté, membre externe ;
- M^{me} Josée Laflamme, membre externe ;
- Un poste est vacant.

Les principales responsabilités du comité exécutif sont :

- D'assurer, avec la direction générale, la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et de toute matière administrable d'ordre général du Cégep ;
- De sanctionner les études ;
- D'étudier tous les aspects d'un problème important et de recommander au conseil une ou des solutions.

ÉLECTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ EXÉCUTIF (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres externes du comité exécutif. M. Jean-Michel Côté et M^{me} Josée Laflamme souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. J. Antonio Blouin, il est recommandé :

De nommer M^{me} Josée Laflamme et M. Jean-Michel Côté comme membres externes du comité exécutif pour l'année 2024-2025.

ÉLECTION DE LA OU DU MEMBRE INTERNE DU COMITÉ EXÉCUTIF (1)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de membre interne du comité exécutif. M. Éric Guénette souhaite siéger sur ce poste.

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est recommandé :

De nommer M. Éric Guénette comme membre interne du comité exécutif pour l'année 2024-2025.

Résolution CA-2425-14

COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

En conformité avec l'article 6 du Règlement de régie interne, le comité d'audit et des finances est composé de la présidence ou de la vice-présidence et de deux autres membres. Il peut s'agir de deux membres externes ou d'une ou un membre interne et d'une ou un membre externe. Le conseil doit également nommer la personne qui présidera le comité.

Les membres en fonction sont :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin, vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et des finances ;
- M^{me} Cathy Arseneau, membre externe ;
- Un poste est vacant.

Les principales responsabilités du comité d'audit et des finances sont :

- D'exercer une responsabilité de surveillance pour assurer l'intégrité des résultats comptables et financiers ;
 - D'analyser et de recommander au conseil des politiques et des processus pour les activités de nature financière ;
 - D'évaluer le processus d'audit externe.
-

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres du comité d'audit et des finances. M^{me} Cathy Arseneau et M. Éric Guénette souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est recommandé :

De nommer M. Éric Guénette et M^{me} Cathy Arseneau au comité d'audit et des finances pour 2024-2025.

Résolution CA-2425-15

MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. C'est M. Paul-André Bourque-Éloquin, vice-président, qui siégera au comité d'audit et des finances.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le Règlement de régie interne prévoit que le comité nomme, parmi les membres élus, une personne pour présider le comité.

COMITÉ DE SUIVI DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

En conformité avec l'article 7 du Règlement de régie interne, le comité de suivi des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) est composé de la direction générale, de la direction des études, du responsable de la recherche et de l'innovation et de deux membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- M^{me} Cathy Arseneau, membre externe ;
- M. Stéphane Gosselin, membre interne.

Les principales responsabilités du comité de suivi des CCTT sont :

- D'examiner les documents nécessaires à la reddition de compte demandée par le ministère pour chacun des CCTT ;
- D'examiner le budget annuel et le rapport financier annuel des CCTT, en collaboration avec le comité d'audit et des finances ;
- D'effectuer le suivi des ententes de gestion avec les CCTT.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DES CCTT (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres du comité de suivi des CCTT. M. Stéphane Gosselin et M^{me} Cathy Arseneau souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. J. Antonio Blouin, il est recommandé :

De nommer M. Stéphane Gosselin et M^{me} Cathy Arseneau au comité de suivi des CCTT pour l'année 2024-2025.

Résolution CA-2425-16

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En conformité avec l'article 8 du Règlement de régie interne, le comité des ressources humaines est composé de la présidence et de deux membres du conseil. Il peut s'agir d'une ou un membre interne et d'une ou un membre externe ou de deux membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Antonio J. Blouin, président ;
- M^{me} Cathy Arseneau, membre externe ;
- Un poste est vacant.

Les principales responsabilités du comité des ressources humaines sont :

- D'assister le conseil dans l'adoption et le suivi des politiques et règlements touchant la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition des talents, la formation, le perfectionnement, la gestion de la relève, le code de civilité et les politiques relatives à l'éthique et au comportement ;
- De procéder à l'évaluation annuelle et au processus de renouvellement du mandat de la direction générale et de la direction des études ;
- De conseiller le conseil à propos de toute question qu'il lui soumet.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (3)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les trois postes de membres du comité des ressources humaines. M^{me} Cathy Arseneau, M. Éric Guénette et M. Jean-François Sénéchal souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M. Gino Thorne, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est recommandé :

De nommer M^{me} Cathy Arseneau, M. Éric Guénette et M. Jean-François Sénéchal au comité des ressources humaines pour l'année 2024-2025.

Résolution CA-2425-17

COMITÉ DE RECOURS

En conformité avec l'article 9 du Règlement de régie interne, le comité de recours est composé de trois membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M^{me} Junlian Leblanc, membre externe ;
- M^{me} Nathalie Leblanc, membre externe ;
- Un poste est vacant.

Les principales responsabilités du comité de recours sont :

- De traiter équitablement les demandes de recours provenant des étudiantes et étudiants du Cégep à la suite d'une décision prise par la Direction générale en vertu du Règlement relatif aux conditions de vie au Cégep.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RECOURS (3)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les trois postes de membres du comité de recours. M^{me} Nathalie Leblanc et M. Jean-François Sénéchal souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est recommandé :

De nommer Mme Nathalie Leblanc et M. Jean-François Sénéchal au comité de recours pour l'année 2024-2025.

Un poste demeure vacant.

Résolution CA-2425-18

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

En conformité avec l'article 10 du Règlement de régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de la direction générale, de la présidence et de deux à trois membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin, membre externe ;
- Un poste est vacant.

Les principales responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique sont :

- D'établir et de réviser le règlement de régie interne, le code d'éthique et de déontologie du conseil ;
- D'assurer le suivi des nominations au conseil d'administration et du plan de relève des membres ;
- D'élaborer et de réviser un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil et un programme de formation continue pour les membres ;
- De s'assurer de la mise en œuvre et de la mise à jour des politiques et des règlements nécessaires au bon fonctionnement du Cégep.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de gouvernance et d'éthique. Il est possible de nommer un troisième membre. M. Paul-André Bourque-Éloquin, M. Jean-François Sénéchal et M. Gino Thorne souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est recommandé :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin, M. Jean-François Sénéchal et M. Gino Thorne au comité de gouvernance et d'éthique pour 2024-2025.

Résolution CA-2425-19

COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Conformément à la décision adoptée lors de la séance du 31 mai 2023, les membres du comité de la planification stratégique seront responsables d'en assurer le suivi tout au long de sa durée.

Les membres en fonction sont :

- M. Antonio J. Blouin, membre externe ;
- M^{me} Yolaine Arseneau, membre interne ;
- M^{me} Nathalie Leblanc, membre externe ;
- M^{me} Junlian Leblanc, membre externe.

Composition :

- Le comité de la planification stratégique est composé de trois membres externes du conseil d'administration ou de deux membres externes et d'une ou un membre interne ;
- La personne à la direction générale fait également partie du comité ;
- Les membres démontrent de l'intérêt envers les processus de planification stratégique et, si possible, possèdent de l'expérience dans ce domaine ;
- Ces personnes sont nommées lors d'une séance du conseil d'administration ;
- Les membres du comité se nomment une ou un porte-parole qui assure la coordination des travaux et la transmission de l'information ;
- Le comité peut s'adjoindre des personnes-ressources, au besoin.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de la planification stratégique. Il est possible de nommer un troisième membre. M^{me} Nathalie Leblanc, M. Stéphane Gosselin et M. Jean-François Sénéchal souhaitent siéger sur ces postes.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Gino Thorne, il est recommandé :

De nommer M^{me} Nathalie Leblanc, M. Stéphane Gosselin et M. Jean-François Sénéchal au comité de la planification stratégique pour l'année 2024-2025.

**19. NOMINATION D'UNE OU UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
COMITE D'ORIENTATION DE LA DEMARCHE D'AUTOEVALUATION DU SYSTÈME
D'ASSURANCE QUALITE AU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Dans une volonté de transparence et dans le but de susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la communauté collégiale et d'assurer l'efficacité de la poursuite des travaux, une structure de fonctionnement à trois niveaux est proposée.

Comité d'orientation

Le comité d'orientation sera composé des membres de la commission des études, de la direction générale et d'une ou un membre externe du conseil d'administration. Le comité aura comme objectif d'assurer la transparence du processus et de discuter, au besoin, de différents enjeux d'évaluation. Le comité d'orientation pourra, entre autres, faire des recommandations et donner son avis quant au devis d'autoévaluation, au rapport et au plan d'action.

Il sera question de ce dossier à au moins deux reprises à la commission des études : pour démarrer le processus et valider le devis, et pour le valider le rapport.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage s'assurera de valider les travaux au fil de leur évolution et de faire les liens, au besoin, avec le conseil d'administration, le comité de direction, les syndicats, etc.

Ce comité sera formé des personnes à la direction générale et à la direction des études ainsi que de l'équipe de rédaction. Ses membres se rencontreront au besoin.

Équipe de rédaction

L'équipe de rédaction est responsable de toutes les étapes du processus d'autoévaluation. Elle est constituée d'une conseillère pédagogique et de la directrice adjointe des études. L'équipe tiendra ses rencontres de manière régulière.

M. Jean-Michel Côté propose sa candidature pour siéger à ce comité.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est recommandé :

De nommer M. Jean-Michel Côté, membre du conseil d'administration, au comité d'orientation de la démarche d'autoévaluation du système d'assurance qualité au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2425-21

20. CORRESPONDANCES

26 juin 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Maîtrise du français au collégial.

31 juillet 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Allocations normalisées.

19 août 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Économie d'énergie et ventilation – Projet d'aérothermie.

19 août 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Résidence étudiante à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec.

29 août 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Approbation du programme de *Techniques policières*.

Fichier joint : *Correspondances*

21. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Les rapports de votes électroniques sont déposés à titre informatif :

- Octroi de contrat – Déneigement : 19 août 2024 ;
- Octroi de contrat – CCTT Nergica : 19 août 2024.

Fichiers joints : *CE_Rapport vote électronique – Octroi de contrat déneigement 2024-08-19*,
CE_Rapport vote électronique – Octroi de contrat Nergica 2024-08-19

22. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports du comité d'audit et des finances seront transmis aux membres la semaine prochaine.

23. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Les plans de travail sont déposés aux membres du conseil d'administration pour consultation.

Fichier joint : *Plans de travail_Planification_stratégique_2024-2025*

24. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président transmet les points d'information séance tenante.

Activités réduites pendant la période estivale, sauf quelques rencontres avec Merinov. Les rencontres se poursuivent.

25. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, transmet les points d'information suivants :

Campus de Montréal

- Une mise à jour sur la situation du campus de Montréal en date de la rencontre est faite. Un peu plus de 300 étudiants sont présentement en formation et celle-ci sera complétée autour du mois de mars 2025. Il y a beaucoup de contraintes en ce moment à propos de l'accueil des étudiantes et étudiants étrangers, ce qui limite les probabilités de projets leur étant destiné dans un campus distinct. Si un plafond d'accueil doit être respecté, le Cégep va privilégier les programmes qui se trouvent sur le territoire de la Gaspésie. La coordonnatrice en poste au campus de Montréal évalue les options d'un projet renouvelé.

Direction du campus des Îles

- Absence de la direction du campus des Îles. Pour assurer une présence, la direction des ressources informationnelles est sur place pour la semaine, mais assurera le suivi en intérim à distance pendant la durée de l'absence de M^{me} Marie-Claude Côté. À tour de rôle, certaines directions de service se succéderont d'ici le retour de Mme Côté. Notre directrice générale sera sur place du 30 septembre au 10 octobre prochain.

Travaux Nergica

- Les travaux ont commencé cette semaine. Ces travaux vont libérer des espaces dans le pavillon technique pour nos programmes d'études.
-

26. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet les points d'information suivants :

Programmes *Techniques policières* et *Techniques d'éducation à l'enfance*

Les activités de promotion sont lancées, à la suite de l'adoption des programmes à la commission des études.

Présentation de la Zone étudiante

Akim St-Amour, étudiant, mentionne que la Zone est très utile pour les étudiantes et étudiants du Cégep. M^{me} Josée Laflamme appuie et mentionne qu'elle aimerait bien qu'une plateforme similaire existe pour les étudiants de l'UQAR. M^{me} Nathalie Leblanc ajoute que c'est un outil très utile également pour les parents dans l'accompagnement de leurs enfants qui fréquentent le Cégep.

27. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif. La directrice générale fait un bref survol des activités en cours.

Fichier joint : *Fiches_projets_international_2024-09-17*

28. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

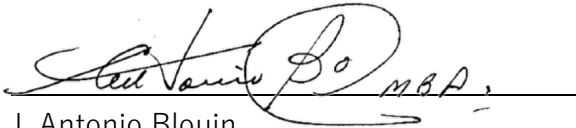
29. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 14 novembre 2024 à 15 h.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

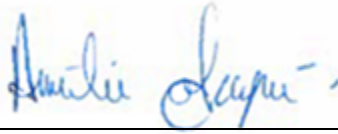
Sur une proposition de M. Jean Michel Côté, appuyée par M. Gino Thorne, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 17 h 15.

SIGNATURES



J. Antonio Blouin

Président du conseil d'administration



Amélie Gagné

Secrétaire générale
